



AUTORISATION PARENTALE 20 /20

DROIT À L'IMAGE

J'autorise*, je n'autorise pas*, l'USC à prendre des photos et/ou filmer les activités du club (stages, entraînements, compétitions, polonats, matchs...)

J'autorise*, je n'autorise pas *, l'USC à utiliser des photos et/ou films réalisés (bulletin communal, site internet, photo d'équipe, convocations,...) dans le but de promouvoir le club

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Nous, soussignés, les représentants légaux, Monsieur et Madame

.....
certifions confier à l'USC Natation & Water polo notre enfant

.....
né(e) le, pour la saison 20... /20... lors des séances d'entraînement, de compétitions, de matchs et de stages.

Nous donnons*, ne donnons pas*, à l'USC Natation & Water polo toutes autorisations concernant les dispositions à prendre en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale, y compris anesthésie générale et transfusion sanguine, si les secours (pompiers, SAMU ou autre professionnel de la santé) identifient un caractère urgent aux soins à apporter. L'USC Natation & Water polo s'engage à nous appeler au plus vite au(x) numéro(s) de téléphone(s) fournis dans la fiche d'inscription.

Nous autorisons*, n'autorisons pas *, les dirigeants ou entraîneurs de l'USC Natation & Water polo à accompagner notre enfant à la fin des soins.

Nous autorisons*, n'autorisons pas*, notre enfant à prendre des véhicules disponibles des accompagnateurs particuliers présents pour se rendre aux compétitions de natation et/ou match extérieurs de water polo si nous ne pouvons pas être présents et dégageons l'USC Natation & Water polo de toutes responsabilités.

Nous déchargeons l'USC Natation & Water polo, ses dirigeants et entraîneurs ainsi que les conducteurs occasionnels de toutes responsabilités personnelles éventuelles en cas d'accident.

Lors de chaque entraînement, les nageurs et/ou poloïstes sont pris en charge par un entraîneur de l'USC Natation & Water polo à l'entrée du bassin. Ils sont donc sous la responsabilité de l'entraîneur et du club. Nous recommandons au responsable légal du nageur et/ou poloïste mineur d'accompagner ou de faire accompagner leur(s) enfants(s) à l'intérieur de la piscine et de vérifier la présence de l'entraîneur. L'USC Natation & Water polo s'engage à prévenir les personnes concernées en cas d'annulation de séance (absence de l'entraîneur ou indisponibilité de la piscine) ou de retard prévisible de l'entraîneur. Cependant, il incombe à l'accompagnateur de s'assurer que la séance d'entraînement aura lieu et de vérifier la présence de l'entraîneur à l'heure dite.

* Rayer la mention inutile

Fait à :

Le :

Signature des parents,
précédée de la mention « lu et approuvé »